

# Santé publique

## Introduction et organisation

La santé publique est structurée au niveau mondial grâce à l'**OMS (Organisation Mondiale de la Santé)**, créée en 1946 par l'ONU

- ⇒ Vocation médicale et humanitaire dans le monde
- ⇒ Dirige l'action sanitaire mondiale

Siège social à Genève, distribution des bureaux mondiaux hétérogène (positionnés en fonction des besoins des pays). L'OMS découpe le monde en 6 régions.



L'OMS travaille au niveau **local, régional et mondial**, elle soutient les états dans leur politique de santé.

- ⇒ **Interventions sanitaires en cas de crise** : sanitaire (ex : épidémie), accidentelle (ex : tremblement de terre et ses conséquences sanitaires) ou guerre
- ⇒ **Règlement sanitaire international** : propose des accords, fait des recommandations sur la nomenclature internationale des maladies, identifie les causes de décès et de pratique des Santé Publiques et va promouvoir des normes internationales alimentaire, biologique ou pharmaceutique

Son but final est **d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible** selon quatre grandes orientations :

- ✓ Intégrer le développement sanitaire et humain dans les politiques des pays
- ✓ Assurer un accès équitable aux services de santé
- ✓ Promouvoir et protéger la santé
- ✓ Prévenir et maîtriser les problèmes de santé spécifiques

**Définition de la Santé**, publiée par l'OMS en 1946

**La santé est un état de complet bien être physique, social et mental de la personne.  
Ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.**

**Définition de la Santé Publique**, publiée par l'OMS en 1952

**L'art et la science de prévenir les maladies, de prolonger la vie, d'améliorer la santé physique et mentale des individus par des moyens d'actions collectifs pour :**

- **Assainir le milieu** : donner l'accès potable à tout le monde ou intervenir en cas d'accidents naturels
- **Lutter contre les épidémies** : campagnes de vaccination
- **Enseigner l'hygiène corporelle** : hygiène bucco-dentaire, régimes alimentaires équilibrés
- **Organiser les services médicaux et infirmiers** : selon le besoin des régions
- **Faciliter l'accès aux soins précoces et aux traitements préventifs** : campagnes de dépistage
- **Mettre en œuvre des mesures sociales propres à assurer à chaque membre de la collectivité un niveau de vie compatible avec la santé** : habitat salubre et alimentation saine, sécurité routière

La santé de la population devient une **responsabilité politique**.

Les gouvernements doivent **investir dans des politiques de santé**.

## Constat de l'OMS sur la France

Identification de deux paradoxes français :

- ⇒ Meilleure espérance de vie après 65 ans **MAIS** le plus fort taux européen de mortalité prématurée (avant 65 ans)
- ⇒ Bonne accessibilité globale aux soins **MAIS** fortes inégalités de santé d'un point de vue géographique et catégories socioprofessionnelles

Pour l'OMS, la France a le meilleur système de soins au monde, mais les **disparités sociales et géographiques** de santé y sont les plus fortes d'Europe.



Suite à ce constat, la politique de Santé Publique en France a établi une loi en 2004 (loi toujours en vigueur) qui a définie **des objectifs et des enjeux**.

- ⇒ Cadre juridique cohérent et clair pour les actions de santé publique soutenues par l'état

### Deux objectifs prioritaires

- ✓ Réduire la mortalité et la morbidité évitables, en particulier des populations fragilisées
- ✓ Réduire les inégalités de santé, en particulier les disparités régionales
- ⇒ Deux objectifs liés : **les inégalités de santé expliquent en partie la mortalité prématurée**

Pour répondre à ces objectifs, il faut :

- Développer l'approche populationnelle de la santé : actions pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées ou malades
- Développer l'organisation de la prévention : vaccination, hygiène bucco-dentaire, sécuritaire sanitaire et routière
- ⇒ Ces actions doivent avoir les **moyens financiers** pour se développer

## Amélioration de la santé des populations, processus en 4 étapes

- **Analyser les besoins sanitaires** : surveillance de la santé des populations
- **Définir les priorités de santé** : en fonction de la fréquence, la gravité et l'évolution de la maladie
- **Mettre en place des actions de santé** : plans ou programmes nationaux
- **Evaluer les actions entreprises** : se fixer des objectifs

## 100 objectifs nationaux de santé publique

- **Objectifs liés aux principaux déterminants** (*addictions, nutrition, environnement de travail, environnement général, violences routières, risques liés aux soins*)
- **Objectifs relatifs aux pathologies** (*maladies infectieuses, maladies chroniques, qualité de vie, santé mentale*)
- **Objectifs relatifs à la santé aux différents âges** (*personnes âgées, santé de la reproduction chez la femme, santé de l'enfant*)
- **Inégalités de santé sociale et territoriales**

Pour atteindre ces objectifs, des plans et des programmes nationaux et régionaux de santé publique sont élaborés.

### ❖ **Plan**

- Lutte pour limiter l'impact sur la santé des facteurs d'environnement
- Lutte contre le cancer
- Plan Alzheimer et maladies apparentées

### ❖ **Programme**

- *Exemples* : Programme national nutrition-santé (PNNS), Programme national Santé-Environnement

# Plan cancer 2009-2013

5 axes, 30 mesures et 118 actions

---

## 5 AXES

### RECHERCHE

---

5 mesures – 26 actions

- ▶ Assurer le transfert rapide des avancées de la recherche au bénéfice de tous les malades

Mesures 1 à 5

### OBSERVATION

---

4 mesures – 12 actions

- ▶ Mieux connaître la réalité des cancers en France

Mesures 6 à 9

### PRÉVENTION – DÉPISTAGE

---

8 mesures – 37 actions

- ▶ Prévenir pour éviter des cancers ou réduire leur gravité

Mesures 10 à 17

### SOINS

---

7 mesures – 27 actions

- ▶ Garantir à chaque patient un parcours de soins personnalisé et efficace

Mesures 18 à 24

### VIVRE PENDANT ET APRES UN CANCER

---

6 mesures – 16 actions

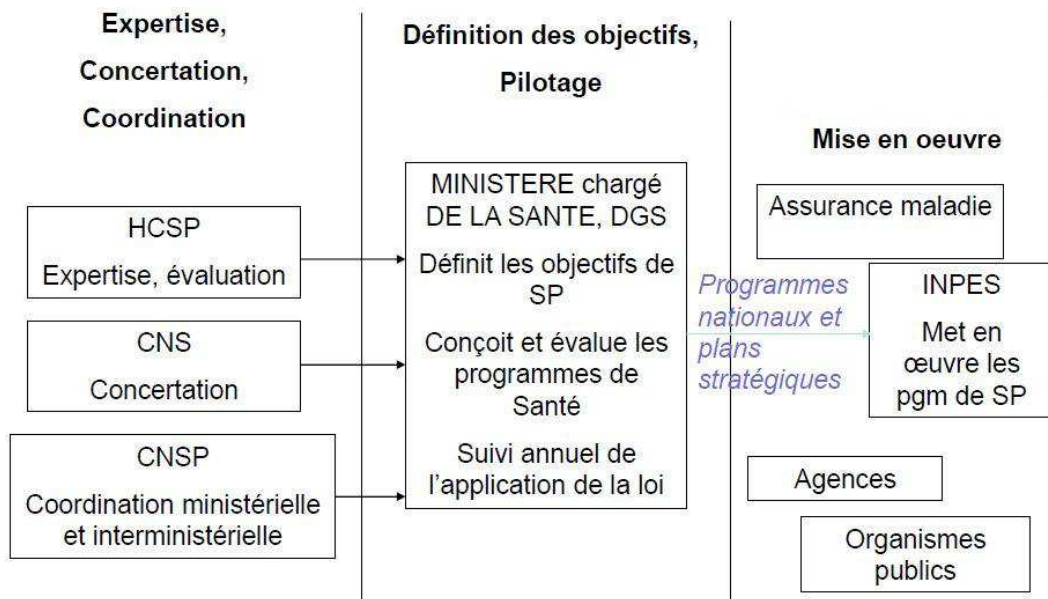
- ▶ Améliorer la qualité de vie pendant et après la maladie, combattre toute forme d'exclusion

Mesures 25 à 30

### *Exemples d'objectifs spécifiques :*

- ✓ **Objectif 49** - Toutes tumeurs malignes : contribuer à l'amélioration de la survie des patients atteint de tumeurs notamment en assurant une prise en charge multidisciplinaire et coordonnées pour 100% des patients
- ✓ **Objectif 51** - Cancer de la peau, mélanome : améliorer les conditions de détection précoces du mélanome

## Organisation globale de la santé en France



### HCSP (Haut Conseil de Santé Publique)

- ⇒ Définition des objectifs de santé publique, évaluation de la réalisation de ces objectifs
- ⇒ Fournit au pouvoir public l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires et des stratégies de prévention

### Collège et commissions spécialisées

- Maladies transmissibles (ex : CTV, Commission Technique de Vaccination)
- Maladies chroniques
- Risques liés à l'environnement
- Sécurité des patients : infections nosocomiales et autres évènements indésirables liés aux soins et aux pratiques
- Prévention, éducation et promotion de la santé
- Evaluation, stratégie et prospective



### **CNS** (Conférence Nationale de Santé)

- Instances consultatives **représentatives des acteurs et usagers du système de santé**
- Expression des **demandes** et des **besoins de la population**
- **Dialogue entre usagers, professionnels, politiques**
- **Débats publiques**
- **Consultée par le Gouvernement** lors de la préparation du projet de loi définissant les objectifs de santé publique

### **CNSP** (Comité National de Santé Publique)

- Présidé par le ministre chargé de la santé
- Contribue à l'élaboration de la politique du Gouvernement en matière de **sécurité sanitaire** et de **prévention** et en examine les conditions de **financement**
- Programme d'actions **coordonnées entre les différents ministères**
- **Analyse les évènements** susceptibles d'affecter l'état de santé de la population

## Organismes publics et agences intervenant dans le champ des missions de la DGS

### Institut National de Veille Sanitaire (InVS)



#### Missions

- **Surveillance et observation permanentes de l'état de santé de la population** : s'appuie sur le réseau national de santé publique et privée
- **Veille et vigilance sanitaire** : cause et évolutions des facteurs de risques
- **Alerte sanitaire** : information directe du ministère de la santé
- **Contribution à la gestion des situations de crise sanitaire**

#### Champ d'action

- **Maladies infectieuses** : VIH, hépatites B et C, tuberculose, infections alimentaires, maladies évitables par la vaccination, infections nosocomiales
- **Effet de l'environnement sur la santé** : pollution de l'air, polluants chimiques, rayonnements ionisants, nuisances physiques, risques liés aux variations climatiques
- **Risques d'origine professionnelle** : effets de l'amiante, troubles musculo-squelettiques, substances chimiques cancérigènes
- **Maladies chroniques et traumatismes** : cancers, maladies cardio-vasculaires, diabète, obésité, accidents ou traumatismes, maladies rares



### Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses, création en juillet 2010)

L'Anses contribue principalement à **assurer la sécurité sanitaire humaine** dans les domaines de l'**environnement**, du **travail** et de l'**alimentation**.

Elle contribue également à assurer :

- ⇒ La protection de la santé et du bien-être des **animaux**
- ⇒ La protection de la santé des **végétaux**
- ⇒ L'évaluation des propriétés nutritionnelles des **aliments**

Elle exerce enfin des **missions relatives aux médicaments vétérinaires**.



## Haute Autorité de Santé (HAS)



### Elle est chargée

- ⇒ D'évaluer l'intérêt médical des médicaments, des dispositifs médicaux et des actes professionnels et de proposer ou non leur remboursement par l'assurance maladie
- ⇒ De promouvoir les bonnes pratiques et le bon usage des soins auprès des professionnels de santé et des usagers de santé
- ⇒ D'améliorer la qualité des soins dans les établissements de santé et en médecine de ville
- ⇒ De veiller à la qualité de l'information médicale diffusée



## Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (Afssaps)

- ⇒ Évalue la sécurité d'emploi, l'efficacité et la qualité des produits de santé
- ⇒ Assure la surveillance des effets ou événements indésirables
- ⇒ Exerce des activités de contrôle en laboratoire et conduit des inspections
- ⇒ Mène des actions d'information auprès des professionnels de santé et du public

## Institut National de la Prévention et de l'Éducation pour la Santé (INPES)



Assure le développement de l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique en France.

- ⇒ Mise en œuvre des programmes de santé publique de l'Etat : programmes de prévention et d'éducation pour la santé
- ⇒ Aide à la mise en œuvre des programmes régionaux de santé publique

## Agence de la biomédecine

### Champ d'action

- Don et greffe d'**organe** et de **tissus**
- Don et greffe de **moelle osseuse**
- Don et greffe de **sang de cordon**
- Assistance médicale à **procréation, diagnostic prénatal et génétique**
- Recherche sur l'**embryon**



## Etablissement français du sang

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Assure la satisfaction des **besoins en produits sanguins** sur l'ensemble du territoire et dans les DOM



## Etablissement de Préparation et de Réponses aux Urgences Sanitaires (EPRUS)

### Il est chargé de

- ⇒ Mettre en place un **corps de réserve sanitaire**
- ⇒ **Gérer les stocks** de la logistique d'approvisionnement des produits pharmaceutiques

Nécessaire en vue de répondre aux situations de catastrophes, d'urgence ou de menace sanitaires graves sur le territoire national ou à l'étranger.

## Organisations au niveau régional



### Agences Régionales de Santé (ARS)

Deux missions indissociables sont assignées aux ARS :

- ⇒ Améliorer la santé de la population
- ⇒ Accroître l'efficacité de notre système de santé

Elles sont chargées, en tenant compte des spécificités de chaque région :

- **De mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique** : gestion des crises sanitaires en région, établissement d'un programme annuel de contrôle du respect des règles d'hygiène, définie les financements des actions pour promouvoir la santé dans la population
- **De réguler, d'orienter et d'organiser l'offre des services en santé** : contribue à évaluer et promouvoir la qualité des formations des professionnels de santé, autorise la création d'établissements de services de santé ou étend leurs activités (financement), veille à la répartition territoriale de l'offre de soin, contribue à la mise en œuvre d'un service unique d'aide à l'installation de professionnels de santé, veille à la qualité et à la sécurité des actes médicaux et à la dispensation des produits de santé, veille à l'accès aux soins pour les personnes exclues

### Le programme régional de santé s'articule autour de 4 volets

- ✓ Volet organisation sanitaire
- ✓ Volet handicap et perte d'autonomie
- ✓ Volet santé publique - Le Plan Régional de Santé Publique
- ✓ Volet environnemental - Le Plan Régional Santé Environnement

Tous ces volets sont plus ou moins exploités selon les besoins de chaque région.

### **CIRE : cellules de l'InVS en région**

- Épidémiologie d'intervention et évaluation quantifiée des risques sanitaires, orientée principalement vers **l'aide à la décision et le déclenchement de l'alerte**
- Animation, **structuration et coordination du réseau régional de veille sanitaire**, dans le prolongement de l'action de l'InVS et dans le cadre des plans régionaux relatifs à l'alerte et à la gestion des situations d'urgence sanitaire

### **IREPS (Institut régional en éducation et promotion de la santé)**